



Le 21 mars 2025

« Par courriel »

Madame Annie St-Gelais pour Mathieu Giroux
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
BAPE
Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à
Saint-Urbain – Questions complémentaires – DQ15**

Madame,

Suite à votre correspondance du 20 mars dernier, veuillez trouver ci-bas la réponse à votre question complémentaire DQ15 dans le cadre du projet mentionné en objet.

Considérant le travail effectué par l'initiateur du projet éolien en vue de réduire davantage les impacts appréhendés du projet sur le territoire, l'environnement, la faune et les communautés visées, alors que les emplacements pour l'installation d'éoliennes sont passés de 68 à 57, la MRC n'a pas d'observations particulières à formuler outre le fait que cette modification au projet initial peut s'avérer favorable pour le milieu. En effet, l'initiateur du projet confirme que celui-ci demeure viable en raison de l'optimisation des éoliennes implantées, tout en réduisant les impacts appréhendés sur le territoire et son environnement, incluant l'habitat du caribou forestier. La nouvelle configuration présentée, ne comprenant qu'un retrait de onze (11) éoliennes, implique que la conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix ne peut pas être remise en question pour l'ensemble des 57 emplacements retenus et ayant déjà fait l'objet d'analyses.

Veuillez accepter, madame St-Gelais, mes salutations les plus distinguées.

La directrice générale,



Karine Horvath

C.C. Gilles Gagnon, directeur général, ville de Baie-Saint-Paul